

Commune de



DAIX

Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le



ID : 021-212102230-20180412-BP2018-BF

NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2017/BUDGET PRIMITIF 2018

RATIOS FINANCIERS 2017/2018

Population communale :

- 2017 : 1 508 habitants
- 2018 : 1 492 habitants

	Commune 2017 (selon CA)	Commune 2018 (selon BP)	Moyenne de la strate 2015 (DGCL)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	609,31	776,44	547€/habitant
Produits des impôts directs/population	471,64	483,73	355€/habitant
Recettes réelles de fonctionnement/population	893,53	822,78	690€/habitant
Dépenses d'équipement brut/population	323,51	1 728,34	220€/habitant
Encours de dette/population	0	0	524€/habitant
DGF/population	22,42	13,90	153€/habitant
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	38,03%	34,23%	44%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	68,28%	94,37%	88,50%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	36,21%	210,06%	31,80%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,00%	0,00%	76,00%

RESULTATS 2017

Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	504 483,22	899 221,08	394 737,86
Fonctionnement	1 031 418,65	1 363 480,73	332 062,08
Résultat cumulé	1 535 901,87	2 262 701,81	726 799,94

La capacité d'autofinancement nette, correspondant au solde des produits et des charges réels de fonctionnement, est égale à 335 027€ (contre 416 378€ en 2016).

Les restes à réaliser s'établissent à 497 345,24€ en dépenses et 208 048,26€ en recettes.

En tenant compte des reports de 2016, les résultats s'établissent comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 031 418,65€
Recettes	1 363 480,73€
Résultat exercice 2017	332 062,58€
Résultat reporté 2016	865 140,26€
Excédent de clôture au 31/12/2017	1 197 202,34€
INVESTISSEMENT	
Dépenses	504 483,22€
Recettes	899 221,08€
Résultat exercice 2017	394 737,86€
Résultat reporté 2016	-141 579,05€
Excédent de clôture au 31/12/2017	253 158,81€
RESULTAT CLOTURE 2017	1 450 361,15€

Le résultat cumulé de l'exercice 2017 est donc de 1 450 361,15€.

FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2016-2017	BP 2017	BP 2018	VARIATION BP 2017-2018
011 - Charges à caractère général	409 494,22	460 788,44	+13%	518 914,00	637 844,00	+22,92%
012 - Charges de personnel	349 182,89	349 397,90	=	380 000,00	396 500,00	+4,34%
014 - Atténuations de produits	11 942,00	14 836,00	+24%	14 836,00	18 000,00	+21,33%
65 - Autres charges de gestion courante	94 439,85	93 817,40	-1%	108 800,00	105 600,00	-3%
DEPENSES DE GESTION COURANTE	865 058,96	918 839,74	+6%	1 022 550,00	1 157 944,00	+13,24%
66 - Charges financières	-	-	-	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	-	-	-	500,00	500,00	=
022 - Dépenses imprévues	-	-	-	-	-	-
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	865 058,96	918 839,74	+6%	1 023 050,00	1 158 444,00	+13,23%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	-	177 725,34	1 222 429,41	+687,82%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 689,50	112 578,91	+963,07%	2 964,66	7 776,76	+262,32%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	876 748,46	1 031 418,65	+17,64%	1 203 740,00	2 388 650,17	+98,43%

1- Les charges à caractère général

Sur l'exercice 2017, il a été constaté une hausse des dépenses à caractère général à hauteur de 13% par rapport à 2016 dues notamment :

- à l'acquisition de combustible pour la salle paroissiale,
- au paiement des dépenses 2016 liées à la délégation de service public pour le centre de loisirs,
- aux travaux de réparations sur bâtiments publics,
- aux dépenses d'entretien sur véhicules,
- aux dépenses de télécommunication.

Pour 2018, les dépenses devraient sensiblement augmenter notamment sur le poste entretien et réparation sur les bâtiments publics ainsi que sur le paiement du contrat de délégation de service public pour le centre de loisirs.

2- Les charges de personnel

Les dépenses de personnel restent stables par rapport à l'exercice 2016. Au 1^{er} janvier 2018, les effectifs de la commune s'établissent à 10 agents.

En 2018, les dépenses de personnel devront notamment prendre en compte le versement transport auquel est soumise la commune depuis le 1^{er} janvier 2017.

3- Atténuations de produits

En 2017, le fonds de péréquation des ressources intercommunales a été augmenté de 24% par rapport à 2016.

En 2018, les prévisions estiment son augmentation à 20%.

4- Autres charges de gestion courantes (indemnités des élus, subventions aux associations et participations diverses)

Ce poste de dépenses reste identique par rapport à 2016 et ne devrait pas augmenter en 2018.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2016	CA 2017	VARIATION CA 2016-2017	BP 2017	BP 2018	VARIATION BP 2017-2018
013 - Atténuations de charges	11 638,96	8 297,47	-29%	13 000,00	0,00	-
70 - Produits des services, du domaine et ventes	13 510,08	11 795,00	-12,7%	13 468,00	12 447,00	-8%
73 - Impôts et taxes	1 138 209,73	1 154 952,97	+1,5%	1 147 661,97	1 160 913,00	+1,1%
74 - Dotations, subventions et participations	72 091,06	53 502,99		50 171,00	34 222,00	-32%
75 - Autres produits de gestion courante	25 720,88	20 283,06		16 000,00	20 000,00	+25%
RECETTES DE GESTION COURANTE	1 261 170,71	1 248 831,49	-1%	1 240 300,97	1 227 582,00	-1%
76 - Produits financiers	4,40	3,67	=	4,00	4,00	=
77 - Produits exceptionnels	20 561,79	98 611,32	+479%	0,00	0,00	=
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 281 736,90	1 347 446,48	+5%	1 240 304,97	1 227 586,00	-1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 766,30	16 034,25	+206,5%	-	-	-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 289 503,20	1 363 480,73	+6%	1 240 304,97	1 227 586,00	-1%
				RESULTAT REPORTE 2017	1 161 064,17	
				TOTAL CUMULE	2 388 650,17	

1- Stabilité des recettes fiscales

Les rentrées fiscales sont en légère augmentation par rapport à 2016, due principalement à la revalorisation des bases cadastrales et la prise en compte de nouveaux foyers fiscaux. En 2018, les taux restent identiques par rapport à 2017, soit un produit attendu de **721 723 euros**.

L'attribution de compensation reversée par Dijon Métropole dans le cadre du transfert de compétences a été réévaluée au cours de l'année 2017 suite à la transformation de la communauté urbaine en métropole et du transfert de compétences notamment en matière de défense et incendie et de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Désormais, l'attribution de compensation annuelle s'élève à 221 740 euros (contre 218 324 euros en 2016).

2- Baisse continue des dotations de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement continue de baisser. Elle s'établit en 2018 à 8 248 euros contre 21 960 euros en 2017.

Il est à noter également la suppression pour 2018 du fonds d'amorçage des rythmes scolaires compte tenu du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018.

INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Prévisions BP 2017	Réalisations CA 2017	Prévisions BP 2018
20 – Immobilisations incorporelles	50 253	23 383,96	10 000
21 – Immobilisations corporelles	743 109,53	461 923,27	2 071 337
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	793 362,53	485 307,23	2 081 337
16 – Emprunts et dettes	590	590	-
458101 – VOIRIE DIJON METROPOLE	210 600	2 551,74	-
TOTAL DEPENSES REELLES	1 004 552,53	488 448,97	2 081 337
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	16 034,25	-
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 004 552,53	504 483,22	2 081 337
		RAR 2017	497 345,24
		TOTAL CUMULE	2 578 682,24

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2017 à **485 307,23 euros**.

Les principales opérations concernaient :

- Frais d'études :
 - Assistance création de la ZAC : 9 593,62€
 - Etudes pour la future Maison de la culture et des associations : 13 790,34€
- Acquisition de terrains rétrocédés par l'Etat (dossier LINO) : 60 324€
- Acquisition de terrains de voirie : 1 617€
- Travaux SAS et vidéoportier (Ecoles) : 2 671,55€
- Travaux de construction des nouveaux ateliers municipaux : 224 922,73€
- Acquisition de la salle paroissiale : 102 810,33€
- Panneau lumineux : 14 052,00€
- Portique Plain Saint-Laurent : 4 736,04€
- Evolution vidéoprotection : 2 906,03€

En 2018, les dépenses d'équipement sont estimées à **2 081 337 euros** auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser de 2017 (travaux de construction des ateliers municipaux et frais d'études pour la réalisation de la ZAC Le Parc).

DÉSIGNATION	RAR 2017	PREVISION BP 2018	TOTAL (RAR+BP2018)
Frais d'études	26 869	10 000	36 869
Installations générales	0	75 216	75 216
Autres constructions	0	45 000	45 000
Installations de voirie	0	4 700	4 700
Matériel informatique	0	12 000	12 000
Mobilier	0	7 000	7 000
Bâtiments publics	261 238	1 909 622	2 170 860
Réseau	1 190	11 799	12 989
Autre matériel et outillage de voirie	0	6 000	6 000
VOIRIE DIJON METROPOLE	208 048	0	208 048
Total général	497 345	2 081 337	2 578 682

Les dépenses nouvelles concernent principalement la construction de la future maison de la culture et des associations :

- Travaux : 1 700 000 euros (montant estimé)
- Maîtrise d'œuvre : 195 500 euros

- Bureau de contrôle et CSPS : 12 622 euros.
Soit un total de 1 908 122 euros.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	Prévisions BP 2017	Réalisations CA 2017	Prévisions BP 2018
13 – Subventions d’investissement	27 679	34 435	101 700,20
16 – Emprunts et dettes assimilées			590 319,63
TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	27 679	34 435	692 019,83
10 – Dotations, fonds divers et réserves	754 862,58	749 469,55	84 138,17
138 – Subventions d’investissement	-	62,52	10 000
21 – Immobilisations corporelles	-	122,56	-
024 – Produits de cessions	32 300	-	101 111
458201 – VOIRIE DIJON METROPOLE	210 600	2 551,74	-
TOTAL RECETTES REELLES	1 025 441,58	786 642,17	887 269
021 – Virement de la section de fonctionnement	117 725,34	-	1 222 429,41
040 - Opérations d’ordre de transfert entre sections	2 964,66	112 578,91	7 776,76
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	1 146 131,58	899 221,08	2 117 475,17
		RAR	208 048,26
		SOLDE POSITIF REPORTE	253 158,81
		TOTAL CUMULE	2 578 682,24

En 2017, Les recettes réelles d’investissement se sont donc élevées au total à **786 642,17 euros** (447 216,36 euros en 2016).

Les recettes liées au FCTVA, relatives aux dépenses d’investissement de 2017, ont rapportées à la Commune 33 676€ et la taxe d’aménagement 7 834,97 euros. En 2018, il est prévu un virement au titre du FCTVA à hauteur de 48 000 euros au vu des dépenses d’investissement 2017.

La Commune n’a pas recouru à l’emprunt pour financer ses dépenses d’investissement.

Pour 2018, les principales recettes à percevoir sont :

- Les subventions pour les travaux des ateliers municipaux :
 - Du département : 21 350€
 - De la DETR (Préfecture) : 80 350,20€
 - De la réserve parlementaire (Sénatrice Anne-Catherine LOISIER) : 10 000€
- Le produit de la vente de la maison du Fort à hauteur de 101 111 euros.